



88

VILLE DE TOULON

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Toulon, le 13 oct 2015

Cabinet du Maire

REF : BD/CDi

CM_2015_10_300



Docteur,

Monsieur Hubert FALCO, Sénateur-Maire de Toulon a bien pris connaissance de votre correspondance par laquelle vous lui faites part de votre réaction suite à la verbalisation dont vous avez fait l'objet pour avoir stationné votre véhicule sur un emplacement payant, sans vous acquitter de la somme réglementaire.

S'il est vrai que la Police Municipale a toujours eu pour consigne de faire preuve de tolérance à l'égard des professionnels de santé dans le cadre de leurs visites, cette mesure d'indulgence n'a toutefois jamais constitué un droit au stationnement gratuit et généralisé.

Aujourd'hui, afin de faciliter la vie de tous les automobilistes et leur faire gagner du temps, la Ville de Toulon a adopté un système permettant de se garer sans utiliser de monnaie sur l'ensemble des horodateurs de la ville et de régler avec son téléphone portable (quel qu'il soit).

Ayant à cœur d'aider également les professionnels de santé à exercer leur fonction et à pouvoir notamment intervenir en urgence auprès de leurs patients, nous les invitons à utiliser ce moyen de règlement qui leur permettra de ne plus se heurter aux problèmes de verbalisation pour défaut de paiement d'autant que le moyen mis en place permet de surcroît de payer au « temps réel » de stationnement.

Afin de découvrir les avantages de cette nouvelle technologie ainsi que les modalités de fonctionnement qui y ont trait, nous vous invitons à vous connecter sur le site dédié www.paybyphone.fr.

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de ma parfaite considération.



Bruno DAVID
Directeur de Cabinet